



Prières de "quelques" écoliers à Nice: Pap Ndiaye diligente une enquête face à des faits "intolérables"

(), (AFP) -

Le ministre de L'Education Pap Ndiaye a qualifié vendredi d'"intolérables" les prières, musulmanes selon le maire de Nice Christian Estrosi, prononcées par une quinzaine d'écoliers à Nice lors de la pause méridienne et a annoncé l'ouverture d'une enquête administrative.

"Les faits qui se sont passés dans trois écoles primaires de Nice sont intolérables. Je mobilise immédiatement les équipes valeurs de la République. En lien avec @cestrosi, le gouvernement prend toutes les mesures nécessaires pour faire respecter la laïcité dans nos écoles", a écrit le ministre sur Twitter.

"Quelques élèves ont organisé des temps religieux et de prières pendant la pause méridienne", a expliqué le ministre dans un rare communiqué commun avec le maire de Nice, Christian Estrosi (Horizons), évoquant aussi d'autres faits dans un collège et un lycée de l'académie.

"Une enquête de l'Inspection générale est diligentée pour établir précisément les faits et en tirer les conclusions utiles", ont-ils ajouté indiquant au passage que les parents ont été convoqués et des séquences sur la laïcité ont d'ores et déjà été organisées pour les élèves de ces écoles.

Dans une lettre adressée à la Première ministre et publiée précédemment sur Twitter, Christian Estrosi écrit avoir été informé par l'inspecteur d'académie de "faits extrêmement graves, qui se sont déroulés dans différents établissements de (sa) ville". Il évoque des "enfants scolarisés en CM1 et CM2 qui ont fait la prière musulmane dans la cour de leur établissement ou ont organisé une minute de silence à la mémoire du prophète Mahomet dans leur école".

"Dans deux de ces écoles, il s'agit de prières à l'heure méridienne. Ces prières impliquaient dix enfants de CM1, le 16 mai, pour l'une de ces écoles, et trois enfants de CM1, le 5 juin, pour l'autre. Pour la troisième école il s'agit d'un élève de CM2 qui a pris l'initiative le 8 juin d'organiser une minute de silence en mémoire du Prophète et qui a appelé ses camarades à y participer. Cet élève a été signalé en préfecture pour suspicion de radicalisation", a expliqué à l'AFP de son côté Natacha Chicot, rectrice de l'académie de Nice.

Le rectorat a indiqué avoir prévenu la mairie de ces faits le 14 juin.

Les "parents ont été convoqués et, à ma connaissance ont bien compris qu'on n'a pas le droit de prier dans une école", a déclaré Pap Ndiaye vendredi soir à l'antenne de BFM-TV. Il a assuré qu'avec "fermeté, discernement et pédagogie, c'est ainsi que nous avancerons et progresserons pour faire reculer de façon significative (...) les faits d'atteinte à la laïcité".

Les pauses méridiennes dans les écoles relèvent en général de la responsabilité des communes car ce sont des employés municipaux qui sont chargés de ce temps périscolaire.

"De tels faits (...) doivent faire l'objet d'une réponse ferme, collective et résolue", ont insisté Pap Ndiaye et Christian Estrosi.

Ils ont ajouté que les enseignants comme les personnels municipaux bénéficieront d'une formation commune en plus de celles qu'ils reçoivent sur la laïcité et les valeurs de la République.

"Au niveau national, des mesures complémentaires seront concertées avec les associations d'élus locaux dès la prochaine instance de dialogue avec les collectivités territoriales qui se tiendra le 3 juillet", a promis le ministre.

asm-vxm-san-bur/grd

Afp le 16 juin 23 à 20 30.